



Mémoire présenté dans le cadre de la

Commission populaire pour l'ACA



Montréal, le 2 février 2016

Ce texte a été présenté lors des audiences des organismes et regroupements nationaux dans le cadre de la Commission populaire pour l'ACA qui ont eu lieu à Montréal le 2 février 2016.

Pour les quelques prochaines minutes, nous souhaitons vous sensibiliser aux principaux enjeux du milieu du loisir et notamment dans le contexte d'austérité qui a marqué les dernières années.

Débutons par une courte présentation du milieu du loisir.

Le réseau associatif du CQL c'est¹ :

4 718 organismes, dont 4 518 organismes locaux, 150 organismes régionaux et 44 organismes nationaux. 80% sont incorporés en vertu de la 3e partie de la Loi des compagnies du Québec (OBNL). 36% détiennent un numéro de charité en vertu des lois de l'impôt et sont donc en mesure d'émettre des reçus de charité.

... un vécu et un historique significatifs

Les organismes de loisir affichent une ancienneté moyenne estimée à 34 ans.

... une variété d'activités et une large répartition territoriale²

Les organismes de loisir, répartis sur le territoire de la province, couvrent 5 grands secteurs d'activités : le *culturel* [1 353 organismes], le *socio-éducatif* [1 939 organismes], le *plein air* [171 organismes], le *scientifique* [518 organismes] et le *tourisme* [737 organismes]

Les organismes de loisir se répartissent sur l'ensemble du territoire, avec une concentration montréalaise des organismes nationaux. Répartis sur 1 415 organismes, seuls 30% des organismes comptent des ressources humaines rémunérées.

Parmi les 4 000 organismes d'ACA, les organismes de loisir sont environ 150, car outre le Programme de reconnaissance et de financements pour les organismes nationaux (MEESR et MCC) seuls deux programmes existent pour les membres de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (mission) et l'autre (ententes de services) est le

¹ Ces faits saillants sont extraits d'une étude réalisée par l'Alliance de recherche université communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) par le biais du Chantier d'activité partenariale loisir et tourisme social qui a encadré le mandat confié au Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC). L'administration téléphonique du questionnaire s'est tenue du 15 août 2003 au 30 novembre 2003 a permis de rejoindre 684 organismes sur les 1188 constituant la liste transmise par le CQL sur les 4 718 organismes de loisir existants. Ainsi, en fonction des organismes intégrés à la liste, le taux de réponse est de 58% et la marge d'erreur est de 3,7. Les résultats de l'étude sont représentatifs et donc généralisables à l'ensemble des organismes de loisir. CQL-PSE-Faits saillant oct07.

² Les enjeux spécifiques à chacun des secteurs sont présentés dans la Déclaration *Pour une vision sociale du Loisir, CQL 2006*

Programme d'accessibilité financière aux camps de vacances pour les membres de l'Association des camps du Québec et du Mouvement québécois des vacances familiales. Comme vous le savez, les relations entre la société civile organisée en loisir, soit les organismes d'action communautaire autonome et l'État québécois existent depuis plus de 35 ans. Elles furent marquées d'un nombre record de changements de répondants ministériels fréquemment difficiles, mais résistent néanmoins au temps.

Cette relation a d'ailleurs fait l'objet d'une récente recherche partenariale³ qui a révélé notamment la trajectoire de nos relations a été pour le moins complexe (voir graphique en annexe).

Au cours de l'histoire québécoise, le loisir a trouvé sa place de diverses façons dans la société. Celle qui nous intéresse concerne le loisir organisé, plus précisément le milieu du loisir fédéré, issu des premières associations en loisir et de leur regroupement à l'échelle nationale. Le milieu du loisir fédéré est composé d'organismes nationaux de loisir (ONL), il est basé sur une structure de représentation de membres collectifs ou individuels, du niveau local au niveau national.

Au cours des 35 à 40 dernières années, le *Programme de reconnaissance et de financement* (PRF) n'a cessé d'être modifié, révisé et a même parfois risqué d'être supprimé. Il a été l'objet de multiples négociations entre les ONL et l'État québécois et il représente aujourd'hui, comme depuis sa création, le lien central des rapports qu'ils entretiennent. Au terme de cette recherche partenariale, des constats ou des leçons de l'histoire ont été identifiés :

- Renforcer la cohésion des ONL
- Travailler à faire reconnaître la spécificité du loisir
- Demander à l'État un interlocuteur principal et responsable
- S'arrimer avec d'autres mouvements socio-économiques
- Travailler en mode proactif autant que possible
- Examiner la possibilité d'une loi pour le loisir

Fort de ces leçons de l'histoire, le milieu poursuit ses revendications pour l'amélioration des conditions permettant une meilleure reconnaissance et un meilleur financement, ce qui, au regard de notre histoire collective, ne va pas de soi.

³ ARUC ES, CQL, UQAM, 35 ans de rapports entre les organismes nationaux de loisir et l'État québécois (1976-2011), mars 2013

À ce jour, nous croyons que l'absence d'une vision gouvernementale pour le milieu du loisir favorise un développement démobilisant et coûteux, les travailleurs et les bénévoles qui y œuvrent. De plus, le contexte d'austérité rend encore plus difficile une réponse adéquate à nos demandes pourtant justifiées.

À l'heure de l'austérité

À l'automne 2014, les représentants des organismes nationaux de loisir (ONL) admissibles au *Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)*, un programme d'ACA, étaient rencontrés afin de les inviter à prendre en considération certaines perspectives découlant d'intentions exprimées par la Commission de révision des programmes.

Ils étaient invités à :

- fournir des éléments argumentaires pour justifier le maintien du programme dans le contexte budgétaire;
- proposer des avenues dans l'éventualité où l'enveloppe gouvernementale dédiée au loisir et au sport serait réduite de 5 à 10% ou même plus;
- réfléchir sur des réorganisations possibles permettant de réduire le nombre de « structures », jugé trop important.

Face à ces demandes, un Groupe de travail des ONL fut formé et le conseil d'administration du CQL saisit de la situation. La décision fut de transmettre une réponse concertée démontrant à nouveau la rentabilité du modeste investissement étatique en loisir fédéré et l'absence de pertinence de compressions budgétaires et de réduction du nombre d'organismes.

Les éléments suivants furent donc rappelés aux autorités dans un document collectif:

- le loisir est un droit et un service social reconnu ainsi qu'un champ de compétence du Québec;
- les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir sont extrêmement modestes en comparaison à l'effet levier généré;
- les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite

- scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres;
- le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre: culturelles, de plein air, physiques, scientifiques, socio-éducatives, sportives et touristiques;
 - l'apport des 590 000 bénévoles œuvrant dans ce domaine est estimée de 1,9 milliard annuellement, selon l'Observatoire du loisir de l'UQTR (2014);
 - Le réseau fédéré du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de diverses clientèles ayant des besoins spécifiques tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies;
 - Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services sont directement en lien avec les besoins exprimés par les membres et les usagers et son autofinancement minimal est de 35%, en général plus élevé;
 - Le réseau ne peut être identifié comme contributeur majeur à la croissance des dépenses publiques, faute de croissance de son financement, ni d'indexation, depuis des décennies;
 - Le réseau a évité la multiplication des « structures » par une approche volontaire et constructive de mise en commun de services, de concertation et de projets collectifs.

Dans le cadre de son rapport, le Groupe de travail a donc réitéré sa position en faveur de la bonification des sommes investies en loisir aux paliers local, régional et national, le respect des structures dont se sont dotés les bénévoles du loisir. Il a de plus considéré que l'austérité ou le « faire plus avec moins » a déjà largement touché ses réseaux, et ce, bien avant les interrogations gouvernementales actuelles, et qu'un seuil critique a déjà été atteint, si ce n'est dépassé, dans plusieurs cas.

Outre ce rapport, nous sommes convaincus que le sous-financement chronique a des conséquences sur l'accessibilité aux services et activités des organismes pour les populations qu'ils desservent et le soutien à l'engagement bénévole. Dans plusieurs cas, ce sous-financement des organismes a nécessité le développement d'activités et

l'introduction de tarification visant à générer des revenus et réduisant possiblement l'accessibilité. Par ailleurs, plusieurs organismes sont également affectés par la baisse des activités offertes en parascolaires, considérant les compressions qui ont lieu dans le milieu de l'éducation. Aujourd'hui, le financement à la mission des organismes nationaux de loisir devrait être minimalement du double de ce qu'il est actuellement.

Nous réaffirmons donc l'importance de certains enjeux collectifs en loisir, soient :

- L'adoption d'une politique du loisir (inclusive) et du sport, privilégiant le volet accessibilité et populationnel, mobilisant les acteurs, les travailleurs et les bénévoles;
- L'adoption d'un plan d'action, de programmes adaptés et d'investissements pertinents, reconnaissant, soutenant et respectant la prise en charge citoyenne du loisir;
- La définition de mandats clairs et complémentaires des divers acteurs du loisir;
- La mise en place d'un mécanisme de concertation des grands partenaires en matière de loisir et d'une coopération interministérielle afin de maximiser les potentiels de développement et la concertation;
- La bonification du soutien à la mission des organismes nationaux, son indexation et la mise en place d'autres outils financiers adaptés;
- La mise en place d'un accompagnement des organismes nationaux de loisir en matière de communication, de marketing et de gestion/planification;
- Le soutien au déploiement et au développement du Programme DAFA, programme national de formation en animation (financé principalement par Québec en forme) et un soutien accru au développement de certains secteurs du loisir tels que les loisirs de plein air et culturel, les infrastructures, etc.
- Le respect des engagements gouvernementaux antérieurs pris auprès des centres communautaires de loisir et l'attention à porter à des clientèles particulières.

En conclusion, nous croyons fermement que la reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble de la société.

Nombre d'organismes subventionnés dans le cadre du Programme de Reconnaissance et de Financement des Organismes Nationaux de Loisir, selon le Ministère responsable

